Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°: 2021-CC-01-013

Séance du : 30 MARS 2021

Résultats:

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mardi 23 mars 2021, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités

Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

****** Monsieur BARON Jean-Marc Madame LOISELEUR Pascale Monsieur BATTAGLIA Alain Madame LUDMANN Véronique Monsieur BLOT Laurent Monsieur MARECHAL Guillaume Nombre de Délégués : Monsieur BOUFFLET Pierre Madame MARTIN Emilie

Monsieur CHARRIER Philippe Monsieur MELIQUE Jacky - En exercice : 44 Monsieur CLEREL Francis Madame MIFSUD Florence - Présents: 32 Monsieur CURTIL Benoît Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine - Représentés : 10 Monsieur DIEDRICH Wilfried Monsieur PATRIA Alexis

- Votants: 42 Madame PRUVOST-BITAR Véronique Monsieur DUMOULIN François

Absents: 02 Monsieur GAUDUBOIS Patrick Monsieur REIGNAULT Patrice Madame GAUVILLE-HERBET Cécile Madame ROBERT Marie-Christine

> Monsieur GRANZIERA Gilles Madame SIBILLE Elisabeth Monsieur GUEDRAS Daniel Monsieur SICARD Bruno Monsieur LEFEVRE Sylvain Madame TONDELLIER Viviane Monsieur LESAGE William Monsieur VAGANAY Eric

29 - Pour: Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

07 - Contre: Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD

Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique - Abstention: 06

Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane

Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain

Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine Secrétaire de séance : Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume **Philippe CHARRIER**

Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice Madame REYNAL Sophie donne pouvoir à Monsieur PATRIA Alexis Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :

Madame LOZANO Michelle Monsieur NOCTON Laurent

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur FROMENT Daniel Monsieur LAPIE Dominique

Demande de subvention auprès de l'Etat relative à l'aménagement des Terrains Familiaux Locatifs

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Madame la Vice-Présidente, Véronique LUDMANN de procéder à l'examen de la question.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 Recu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021

ID: 060-200066975-20210330-2021CC01013-DE

Ainsi, elle expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est compétente en matière d'accueil des gens du voyage. Elle est en charge de « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueils ou des terrains prévus à cet effet ». Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Oise (SDAHGDV), adopté le 07 juin 2019, établi qu'il est nécessaire d'aménager sur la commune de Senlis 10 (+2) places de Terrains Familiaux Locatifs.

Une étude de faisabilité a été menée en février et mars 2021 par l'ADTO afin de définir les caractéristiques de cet aménagement.

Cette étude a également permis d'arrêter le coût estimatif des travaux pour la construction des douze TFL à 649 000 € HT soit 778 800 € TTC auquel il faut ajouter les frais d'études et de maitrise d'œuvre.

Afin de l'accompagner dans cet aménagement, la CCSSO souhaite solliciter l'aide financière de l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », 7 voix « CONTRE » (Messieurs BATTAGLIA Alain, BOUFFLET Pierre, BLOT Laurent, PATRIA Alexis, GRANZIERA Gilles, VAGANAY Eric, ROLAND Dimitri), 6 « ABSTENTIONS » (Mesdames REYNAL Sophie, TONDELLIER Viviane et Messieurs LESAGE William, SICARD Bruno, ACCIAI Maxime, BOULANGER Damien)

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L ; 5211-1, L.2121-10 et L.2121-2 ;

<u>Vu</u> la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe);

<u>Vu</u> l'arrêté conjoint portant approbation du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de l'Oise, adopté le 7 juin 2019 ;

Considérant la nécessité d'aménager 12 Terrains Familiaux Locatifs ;

<u>Considérant</u> que le montant des travaux a été estimé à 649 000 € HT soit 778 800 € TTC auquel il faut ajouter les frais d'étude et de maitrise d'œuvre ;

DÉCIDENT A LA MAJORITÉ

- **Article 1 :** de SOLLICITER l'Etat pour une aide aussi élevée que possible, pour l'aménagement de 12 Terrains Familiaux Locatifs à Senlis ;
- **Article 2 :** d'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives au dossier de demande de subvention.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021, Et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Guillaume MARECHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise